



# LE TOUR DE VILLE

[www.couvron.fr](http://www.couvron.fr)

Le parcours santé, au service de votre bien-être !



**La nouvelle  
équipe  
municipale**

Page 6

**Bienvenue au  
Sporting Club  
Covéronnais !**

Page 27

# Infos pratiques

## Mairie Agence Postale Communale

Horaires d'ouverture :  
Lundi et jeudi : 8h30-12h / 13h30-15h  
Mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h / 14h-16h

Les élus reçoivent du lundi au vendredi de 11h à 12h  
et sur rendez-vous en dehors de ces créneaux

Retrouvez toutes les informations pratiques de  
votre commune sur notre site web

[www.couvron.fr](http://www.couvron.fr)

ou sur la page Facebook

[facebook.com/mairie.couvron](https://facebook.com/mairie.couvron)

Pour joindre votre mairie : 03.23.20.90.88  
[mairie@couvron.fr](mailto:mairie@couvron.fr)

### SOMMAIRE

Infos pratiques / Vos commerces	P. 2	Les nouveaux arrivants	P. 12
Edito	P. 3	Bienvenue à l'authentique	P. 13
Les finances communales	P. 4	Un café pour Couvron !	P. 14
La nouvelle équipe municipale	P. 6	Sophia Simphal... Une élèveuse à Couvron	P. 17
Le C.C.A.S	P. 7	Solidaires !	P. 18
Bilan des travaux 2019	P. 8	Retour en images sur 2019-2020	P. 19
Réglementation de la zone de loisirs	P. 9	Les actus des associations	P. 26
État-civil 2019-2020	P. 10	Bienvenue au S.C.C	P. 27
Guide du bien-vivre ensemble	P. 11	Les reconnaissez-vous ?	P. 28

# Vos commerces et artisans

## Auto-école

### Couvron Auto-école

7 ter rue du Colonel Chépy  
03.23.22.77.97 - 06.80.23.83.05  
[legros.yannick@wanadoo.fr](mailto:legros.yannick@wanadoo.fr)

Cours de Code : mardi 17h à 19h - mercredi 13h à  
15h - jeudi 14h à 17h - samedi 13h à 15h

## Boulangerie-Pâtisserie

### Maison Quenelle

1 rue de Fourdrain  
03.23.21.13.01

Horaires d'ouverture :  
Du mardi au vendredi de 6h45 à 12h30 et de  
16h45 à 19h  
Samedi de 7h30 à 12h30 et de 16h45 à 19h  
Dimanche de 7h30 à 12h30

## Entreprise du bâtiment et d'électricité

### SARL PAWLAK

31bis rue du Colonel Chépy  
03.23.25.76.09

## Coiffeur

### L'Authentique

7 rue du Colonel Chépy  
03.23.25.74.30  
<https://www.lauthentique02270.fr>

Le lundi de 13h à 18h  
Le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h  
et de 14h à 19h  
Fermeture le Jeudi - D'autres créneaux peuvent  
être proposés, uniquement sur rendez-vous.

Bulletin d'information de la Commune de Couvron-et-Aumencourt.

Tirage : 450 exemplaires.

Conception : Commune de Couvron-et-Aumencourt. Impression : Alliance Partenaires Graphiques.

Ont participé à ce numéro : Grégory Coignoux, Dominique Leblond, Patrick Le Rézio, Claire Martiak, Sophie Martin, Sophie Menus, Annick Ohlert, Olivier Pawlicki, Carole Ribeiro, Benoît Roger. Avec l'aimable collaboration de M. et Mme Dorier.

Crédits photos : Commune de Couvron-et-Aumencourt, Foyer Culturel, Patrick Le Rézio, l'Union - Paul Lefèvre.



Chers Coveronnais,  
Chères Covéronnaises,  
Chers amis,

Dans un contexte exceptionnel et inédit, le 15 mars dernier, vous avez renouvelé votre confiance à l'équipe municipale que je vous proposais, et je tiens à vous en remercier du fond du cœur.

Cette confiance, nous en sommes désormais redevables et je suis convaincue que cette nouvelle équipe renouvelée à 50 %, volontairement paritaire, aux compétences multiples et complémentaires, sera à la hauteur de vos attentes pour les 6 prochaines années.

Nous vivons aujourd'hui un épisode dramatique de notre histoire, une épidémie, une pandémie qui a touché de nombreuses familles dans notre région, notre pays et dans le monde entier. J'adresse une pensée émue pour ceux qui ont souffert et ceux qui nous ont quittés.

Cette crise du « Covid 19 » et les conséquences sanitaires qui en ont découlé nous ont fait vivre et nous font vivre encore aujourd'hui une période difficile. Nous avons tous eu à cœur de remercier ces femmes et ces hommes dit « de 1<sup>ère</sup> ligne » qui ont assuré avec courage, dévouement et altruisme les missions indispensables à notre quotidien, aussi bien dans le milieu hospitalier, social, d'intervention, alimentaire et tant d'autres !!!

Aussi, je souhaite remercier très sincèrement l'ensemble du personnel communal qui a fait preuve d'adaptabilité et de professionnalisme pendant la période de confinement. L'organisation mise en place garantissant la sécurité sanitaire de chacun, a permis la totale désinfection des locaux communaux et plus particulièrement les écoles, un accueil administratif quotidien et la continuité de l'entretien du village.

Je remercie également la directrice de l'école, pour la qualité du dialogue et des mesures mises en place. Tout ce travail a constitué la clé de la confiance pour les enseignantes et les parents, et a permis une reprise sereine et sécurisée.

Le confinement a été une épreuve pour tous, et même si l'environnement de notre village nous a permis de nous sentir privilégié, des actions efficaces et appropriées ont été mises en œuvre grâce à une mobilisation et une forte solidarité, aussi bien des acteurs de la mairie que des personnes de votre voisinage : prendre des nouvelles des personnes âgées ou vulnérables, faire leurs courses, imprimer les devoirs, confectionner des masques en tissu... Toutes ces actions ont largement contribué au lien social, au service de proximité, et donc, surtout, à la sensation collective de ne pas être seul dans l'épreuve. Cette épreuve nous a donné l'occasion de réfléchir à nos modes de vie, à nos choix quotidiens.

A l'heure du « déconfinement », conservons et soutenons ces initiatives, cette solidarité, utiles à l'évolution souhaitée par beaucoup, celle qui nous emmènera, ensemble, vers une société plus respectueuse et résiliente.

Les nouveaux cas recensés nous laissent entrevoir que l'épidémie est loin d'être terminée. Aussi, en l'absence de traitements ou d'un vaccin, la lutte contre la « Covid 19 » ne pourra passer qu'au travers du strict respect des gestes barrières et du port du masque.

Prenez bien soin de vous,  
protégez-vous,  
protégez-nous.

Bien à vous  
Le Maire,  
Carole RIBEIRO

*« Conservons et soutenons  
ces initiatives, cette  
solidarité, utiles à l'évolution  
souhaitée par beaucoup,  
celle qui nous emmènera,  
ensemble, vers une société  
plus respectueuse et  
résiliente »*

# Les finances communales

## PUBLICATION DES BUDGETS

La présentation détaillée des budgets (comptes administratifs 2019 et budgets primitifs 2020) est disponible sur [www.couvron.fr](http://www.couvron.fr) rubrique « vie municipale » puis « finances ».

Les budgets peuvent également être consultés en mairie sur simple demande.



## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES 2019



### LE BUDGET, UN ACTE FORT

Préparés et proposés par l'exécutif (c'est-à-dire le Maire), validés par la commission des finances, les budgets sont soumis à l'examen du Conseil Municipal chaque année. Les élus approuvent les comptes clos de l'exercice N-1 (le *Compte Administratif*) et prévoient les dépenses et recettes de l'année N au travers du *Budget Primitif*.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

Retrouvez la présentation agrégée des comptes et les données fiscales des collectivités locales sur le site [www.impots.gouv.fr/cll/](http://www.impots.gouv.fr/cll/)

## LE BUDGET 2019 EN QUELQUES CHIFFRES...

**11 700 €**

**MAINTENANCE DES BÂTIMENTS**

**7 100 €**

**BOURSES SCOLAIRES COMMUNALES**

**14 889 €**

**FÊTES ET CÉRÉMONIES**

**21 222 €**

**RECETTES DES LOCATIONS (SALLES ET LOGEMENTS)**

**1 144 €**

**IMPRESSION DU TOUR DE VILLE N°68**

**1 500 \$**

**DONS DE M. JAMES SMALES**

**6 862 €**

**FRAIS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**276 681 €**

**DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT**

**88 972 €**

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE**

**51 102 €**

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

# LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section dite de « fonctionnement » regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune :

- En dépenses : salaires et charges du personnel communal, entretien des bâtiments et du matériel, achat de fournitures scolaires, fêtes et cérémonies, cotisation obligatoire au service incendie...

- En recettes : dotations de l'État, impôts, facturation des services de garderie, remboursements d'assurance, locations de salles et logements...

Pour 2020, le budget de fonctionnement prévisionnel est équilibré à 783 972 € dont 230 500 € d'autofinancement.

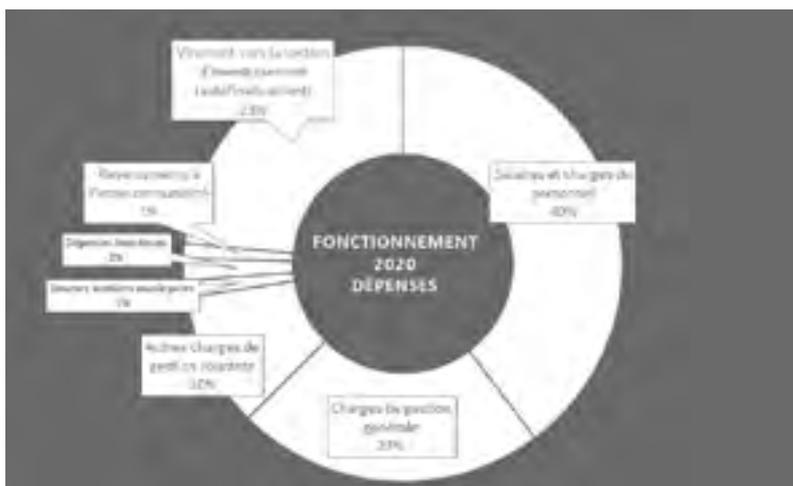
L'autofinancement dégagé correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Lorsqu'il est positif, il permet de financer les grands projets de la collectivité qui sont retracés en investissement.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section dite « d'investissement » retrace les grands projets de la collectivité qui ont vocation à améliorer le cadre de vie, ou à investir dans du nouveau matériel.

Pour 2020, votre commune prévoit d'investir 483 855 € dans les projets suivants (liste non exhaustive) :

- Réalisation d'études pour l'installation d'un système de vidéo-protection,
- Réfection complète de la rue des Bois (effacement des réseaux, remplacement des branchements plombs, extension du réseau gaz, voirie),
- Construction de caveaux au cimetière (seconde tranche),
- Aménagement d'aires de jeux dans la zone de loisirs du tennis couvert,
- Travaux d'éclairage public,
- Travaux de sécurisation à l'église et illumination de l'édifice,
- Création d'un cheminement piéton entre les deux écoles,
- Réfection de plusieurs rues du village,
- Achèvement de la démolition de l'ancienne station d'épuration route de Pouilly (cette opération figure au budget annexe de l'assainissement).



# La nouvelle équipe municipale



De gauche à droite : Annick OHLERT, Olivier PAWLICKI, Sophie MENUS, Marie BARBAUX-DREUX, Patrick LE RÉZIO (deuxième adjoint), Carole RIBEIRO (Maire), Arnaud STRACZEK, Sylvie CARAMELLE, Mélanie EVRA, Grégory COIGNOUX, Dominique LEBLOND (premier adjoint), Benoît Roger, Arnaud POËTTE, Adeline NEAU, Jean-Claude ARTEIL.

## QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL ?

Le conseil municipal, dont les membres sont élus au suffrage universel direct lors des élections municipales, représente les habitants. Ses attributions sont très larges depuis la grande loi municipale de 1884, qui le charge de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ». Cette compétence s'étend à de nombreux domaines.

Il délibère sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour créer des emplois, pour accorder des aides favorisant le développement économique...

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations. Il peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers. A Couvron-et-Aumencourt, le conseil municipal a décidé de créer sept commissions : Commission des travaux, Commission des fêtes, Commission des finances, Commission communication, Commission urbanisme, Commission d'appel d'offres, Commission des Affaires Scolaires.



Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre en séance publique. A Couvron-et-Aumencourt, la date de réunion est communiquée sur le site Internet de la commune et affichée à la porte de la mairie. Les réunions se tiennent dans la salle des mariages située à l'étage de la mairie.

# Le C.C.A.S

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Couvron a été créé en 1978. Facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants, son existence prouve l'engagement de notre village quant à l'action sociale.

En 2020, comme après chaque élection municipale, son conseil d'administration a été renouvelé. Le Président restant réglementairement le Maire, Madame Carole Ribeiro a donc repris la tête de cette institution. Lors du conseil municipal du 25 mai, il a été fixé à 8 le nombre de ses membres. Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du C.C.A.S qui s'est tenue le 26 juin, Madame Dominique Leblond (1<sup>er</sup> adjoint au Maire) a été nommée Vice-Présidente.

Le conseil d'administration se compose :

- de représentants du Conseil Municipal : Annick Ohlert, Sophie Menus, Dominique Leblond, Jean-Claude Arteil.
- et de citoyens impliqués dans l'action sociale : Eliane Rohart, Solange Camus, Michèle Lambert, Annick Renaux.



Le C.C.A.S a pour objectifs de lutter contre l'exclusion et d'accompagner les personnes les plus fragiles. Pour ce faire, le C.C.A.S de Couvron a mis en place différentes actions afin d'aider les habitants de la commune :

- **la banque alimentaire** : tous les 3<sup>es</sup> jeudis du mois, les bénévoles du C.C.A.S organisent la distribution de colis de denrées alimentaires à destination des foyers modestes (*modalités ci-dessous*) ;
- **le repas de l'amitié** : pour les personnes à partir de 60 ans, un repas convivial est offert en fin d'année contre bonne humeur ;
- **le colis de Noël** : pour les personnes à partir de 70 ans si elles ne peuvent pas ou ne souhaitent pas participer au repas de l'amitié ;
- **l'aide à l'accueil de loisirs sans hébergement et aux séjours à thème** proposés aux enfants par la communauté de communes du pays de la Serre (*modalités ci-dessous*) ;
- **l'écoute, le soutien, l'accompagnement et l'orientation** pour toute question relative au quotidien (démarches sociales, administratives, financières et liées au logement) via un rendez-vous.

Pour toute question liée au CCAS, à ses missions ou une demande de rendez-vous, il faut contacter le secrétariat de mairie et vous serez orientés vers la personne compétente.

## AIDE AUX ACCUEILS DE LOISIRS

Le montant de l'aide est directement déduit de la facture à régler à la Communauté de Communes :

- ALSH : 3 € par enfant et par jour
- Séjour à thème : 50 € par enfant / an

### A NOTER !

- L'aide du C.C.A.S n'est attribuée qu'une seule fois par an pour les séjours à thème, au choix des familles (hiver ou été).
- Les enfants en garde alternée non domiciliés officiellement sur le territoire de la commune ne peuvent bénéficier de cette aide.
- Ce régime d'aide s'appuie sur des critères sociaux : l'aide n'est attribuée qu'aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 €.

## BANQUE ALIMENTAIRE

Pour être éligible, il ne faut pas dépasser les plafonds fixés par le Conseil d'Administration du C.C.A.S :

Composition du foyer	Plafond
1 personne	650 €
2 personnes	850 €
3 personnes	1050 €
4 personnes	1250 €
5 personnes	1450 €
6 personnes	1550 €
Par pers. supplémentaire	180 €

Le prix du colis est fixé à 3 € par personne.

Le plafond est calculé à partir de l'ensemble des revenus du foyer (salaires, retraites, allocations familiales, allocation logement, pensions, RSA, indemnités de chômage, pension d'invalidité, ...) desquels sont déduits le loyer sans les charges et 80 € de frais divers.



**Banque Alimentaire**  
de l'Aisne

# Bilan des travaux 2019

## AMÉNAGEMENTS ZONE DE LOISIRS DU TENNIS COUVERT

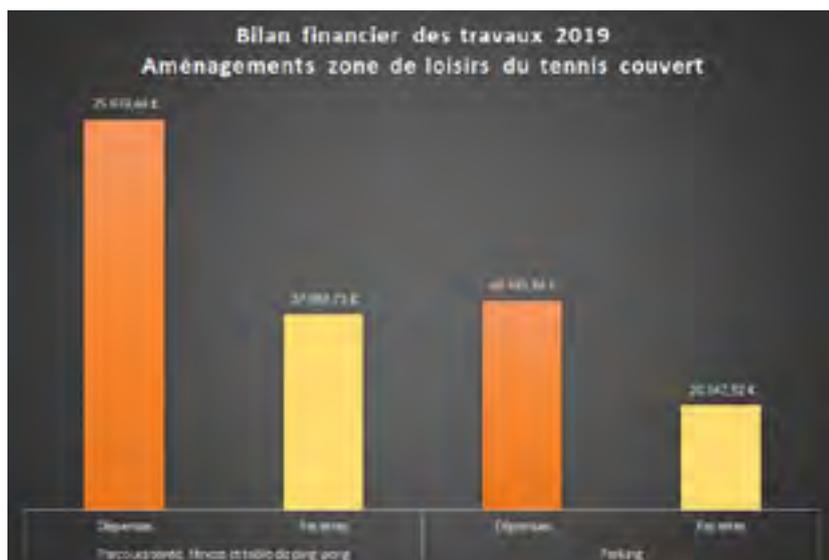
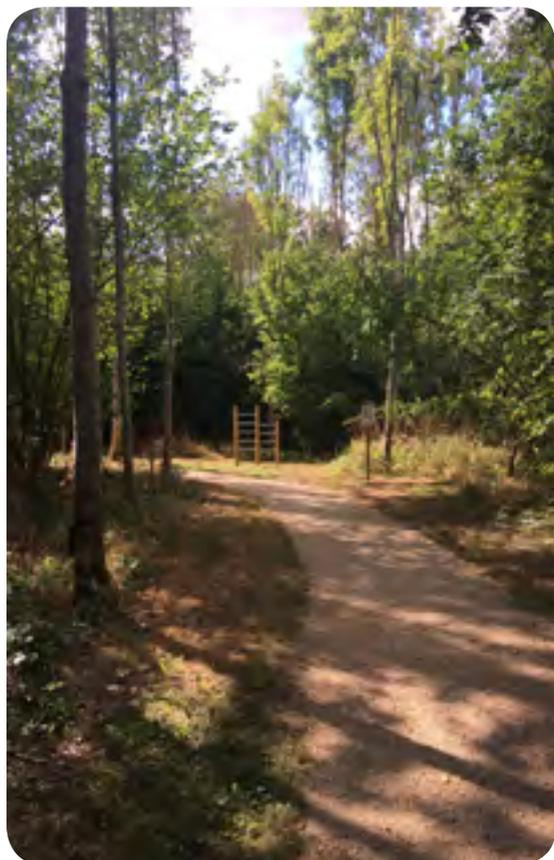
La commune a investi pour votre bien-être en 2019, en poursuivant l'aménagement de la zone de loisirs située place du Quartier Mangin.

Outre le tennis couvert, premier équipement construit sur cette zone, la commune a aménagé ensuite une aire de jeux pour les enfants, un terrain de pétanque et un terrain multisports (le « city-stade »). Cette zone de loisirs a également été complétée fin 2016 par du mobilier urbain (poubelles et tables de pique-nique).

Trois nouveaux équipements viennent compléter cet espace de détente et de bien-être :

- une plate-forme de fitness équipée de 9 agrès,
- un parcours santé tracé au beau milieu des arbres,
- une table de ping-pong.

Enfin, pour faciliter l'accès et le stationnement à proximité de cette zone, un parking de 18 places a été créé place du Quartier Mangin.



Les équipements et le parking ont été financés à hauteur de 50 % par l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R et le département de l'Aisne dans le cadre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement ».



# Réglementation de la zone de loisirs du tennis

Comme vous avez pu le constater de visu ou en feuilletant ce nouveau Tour de Ville, le parcours de santé, implanté aux abords de la salle de tennis, a vu le jour. Vous pouvez comme bon vous semble, profiter en toute quiétude des diverses installations sportives mises à votre disposition, dans un cadre de verdure attrayant.

Mais la fréquentation de ce site ne peut s'exercer sans le respect de certaines règles de tranquillité, de sécurité et de salubrité publique (Arrêté municipal n° 2020-026 du 26 juin 2020).

En effet, pour des raisons évidentes de sécurité, **l'accès au site est interdit aux véhicules motorisés** (voitures, motos, cyclomoteurs), à l'exception des véhicules de secours, communaux et intercommunaux.

Les feux, l'utilisation d'appareils sonores, instruments de musique etc... sont à proscrire.

L'usage de tout engin dangereux (pistolet à billes, fronde, pétards...) est également à bannir.

Nos chers animaux de compagnie doivent être tenus en laisse. Les maîtres auront l'obligation de ramasser les éventuelles déjections et les déposer dans les containers poubelles.

Les enfants fréquentant les installations de la zone de loisirs (aire de jeux, city-stade, parcours de santé) restent



sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne les accompagnant ; lesquels doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des jeux et les tranches d'âge auxquelles ils sont adaptés soient respectés.

Nous souhaitons à toutes et tous, une bonne utilisation des installations mises à votre disposition, qu'elles vous apportent bien-être et bonne condition physique !

**PARCOURS DE SANTÉ**  
*Couvron et Aumencourt*

**NIVEAUX DE DIFFICULTÉ**  
● vert : faible  
● rouge : moyen  
● noir : élevé  
— Parcours : 200m, 1h15

**LÉGENDE**  
0 - Échauffement  
1 - Soulevé de poutre  
2 - Barres d'exercice  
3 - Double escalade  
4 - Barres parallèles  
5 - Station abdominale  
6 - Barres d'équilibre  
7 - Saut mouton  
8 - Saut de haies  
9 - Échelle horizontale  
10 - Échelle double

Parcours crapa 10 agrès  
Panneau échauffement  
Départ  
Arrivée  
Vous êtes ici  
Fitness  
Tiro  
Cheminement sable marqué  
Tennis couvert  
Aire de jeux  
Ping pong  
Pétanque

Taille minimum : 1,40 m.

Gestionnaire : Mairie - 2 rue James Drouais - 02270 Couvron et Aumencourt - Tél. : 03 23 20 90 84  
En cas d'urgence : 18 depuis un poste fixe - 112 depuis un portable

# Etat-civil 2019-2020

## NAISSANCES

Le 4 août 2019 est né à Laon **Maëlan MONTFRONT**, fils de Johann MONTFRONT et de Pauline PONTHEIU, domiciliés 11, rue de Vendôme.

Le 22 août 2019 est né à Laon **Louis TURGY**, fils de Michel TURGY et de Marion GAMBLIN, domiciliés 3, rue Jean Mermoz.

Le 11 septembre 2019 est née à Laon **Clémence TULLIER**, fille de M. et Mme TULLIER, domiciliés 2 rue Paul Claudel.

Le 6 décembre 2019 est née à Laon **Ambre DE MOL**, fille de M. et Mme DE MOL, domiciliés 19, Petite rue de Crépy.

Le 10 janvier 2020 est né à Saint-Quentin **Noé DOYELLE**, fils de M. Ludovic DOYELLE et Mme Adeline CARTON, domiciliés 3, rue Jean Racine.

Le 2 février 2020 est née à Laon **Liberté BOURGOIS**, fille de M. Aurélien BOURGOIS et Mme Athénaïs LEPERE, domiciliés 14A, rue Jean Richepin.

Le 29 mai 2020 est née à Laon **Clémentine GRESPINET**, fille de M. Thomas GRESPINET et Mme Cloé RABOUILLE, domiciliés 1, rue Paul Claudel, 12, Résidence Chinon.

Le 8 juin 2020 est né à Chauny **Léandro LAHAYE**, fils de M. Kévin LAHAYE et Mme Vénytia HOË, domiciliés 4 Résidence Chenonceau, 7B, rue Jean Mermoz.

Le 5 juillet 2020 est né à Laon **Milo VAROQUEAUX**, fils de M. et Mme VAROQUEAUX, domiciliés 2bis, rue de Vivaise.

## DÉCÈS

Le 8 mars 2020 est décédée **Marie-Josée BAILLON née FLOJAC**, âgée de 62 ans, domiciliée 2, Résidence Chenonceau, 7B, rue Jean Mermoz.

Le 4 février 2020 est décédé **Martial BERTIN**, âgé de 86 ans, domicilié 18, rue Jean Mermoz.

Le 27 juin 2020 est décédé **James PARMENTIER**, âgé de 73 ans, domicilié 24, rue de la Verdure.

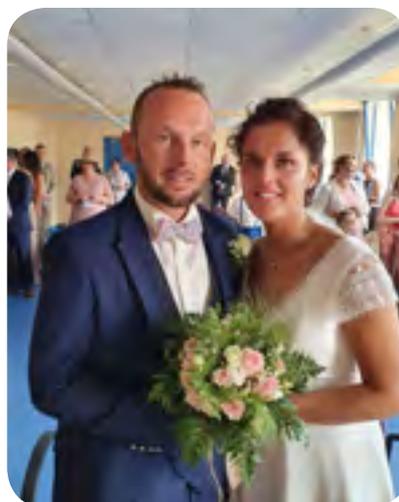
## MARIAGES

Le 24 août 2019 se sont mariés en mairie **Antoine LISTO** et **Séverine SÉNÉCAILLE** domiciliés à Saint-Nazaire-en-Royans.

Le 5 octobre 2019 se sont mariés en mairie **Mathieu BEAUDOIN** et **Virginie LEVANT** domiciliés 18, rue de la Verdure.



Le 22 août 2020 se sont mariés en mairie **Cyrille ELOI** et **Charlotte NIAY** domiciliés 12, rue du Tour de Ville.



## P.A.C.S

Le 13 septembre 2019 se sont pacsés en mairie **Stève DEMOINERET** et **Sophie DUPART** domiciliés 5, rue Jean Richepin.

Le 4 octobre 2019 se sont pacsés en mairie **Aurélien BOURGOIS** et **Athénaïs LEPÈRE** domiciliés 14A, rue Jean Richepin.

# Guide du bien-vivre ensemble

## Propreté, hygiène

La propreté urbaine n'est pas la seule affaire des agents communaux. Elle concerne chaque citoyen. Nous souhaitons donc en appeler au bon sens et au respect de chacun. Une déjection canine ramassée, un papier jeté dans la poubelle, une touffe d'herbe arrachée le long de sa clôture, sont des gestes simples et nécessaires.

Courant juillet 2020, des sacs de déchets ménagers ont été déposés au cimetière, dans les bacs destinés à la collecte des pots et papiers plastifiés. En outre, divers objets sont abandonnés de façon récurrente au pied des containers à verre équipant la commune. Et puis il y a ceux qui se débarrassent de leurs masques potentiellement infectés... en les jetant sur la voie publique, faisant encourir un risque non seulement aux agents communaux, mais aussi aux passants, sans compter la pollution générée par ces équipements de protection usagés.

**Ces pratiques sont inacceptables et ne sauraient être tolérées.** Dans le cas où ces faits viendraient à perdurer, **des poursuites pénales** seront systématiquement engagées à l'encontre des auteurs de ces incivilités.

## Travaux

Extension, construction, installation d'une terrasse.....Vous devez absolument passer par certaines formalités administratives avant de vous lancer. Dans les zones possédant un Plan Local d'Urbanisme, l'autorisation de travaux est nécessaire lors de la création d'une surface de plancher inférieure ou égale à 40 m<sup>2</sup>. Au-delà de 40 mètres carré de surface de plancher, le permis de construire est exigé.



## Environnement

Il est possible de faire pousser librement dans son jardin des arbres, des arbustes et des haies. Toutefois, si ces plantations se situent à proximité d'un voisin, des distances sont à respecter.

En l'absence de dispositions locales, la règle générale est que l'on ne peut pas planter un arbre ou une haie **à moins de 50 centimètres de la limite de sa propriété si la plantation est haute de 2 mètres ou moins, ou à moins de 2 mètres de la limite si la plantation dépasse 2 mètres.**

## Élimination des déchets verts

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Ces végétaux doivent impérativement être déposés à la déchetterie de Crécy Sur Serre ou Marle.

### Horaires des déchetteries :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h / 14h - 18h  
Mardi et jeudi : 14h - 18h

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : fermeture à 17h

## Les nuisances sonores

Elles sont à l'origine de nombreux conflits de voisinage, que le bruit émane des personnes, d'animaux ou d'activités professionnelles. Il est à préciser que le tapage peut aussi bien être diurne que nocturne et peut être sanctionné par la loi.

L'arrêté préfectoral en vigueur précise que les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage bruyant ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du **lundi au samedi** de **9h à 12h** et de **14h à 19h**
- Les **dimanches** et **jours fériés** de **10h à 12h**

L'arrêté en vigueur est affiché en mairie.

## Réglementation sécurité

En règle générale, le stationnement des véhicules sur les trottoirs, les passages pour piétons, devant un garage ou empêchant l'accès à un autre véhicule ou encore son dégagement est interdit. Ils peuvent pousser des piétons à s'engager sur la route avec tous les dangers que cela présente.

Les vélos et trottinettes sont tenus de ne pas rouler sur les trottoirs afin d'éviter toute collision avec les piétons.

**La circulation des mini motos et quad non homologués est interdite sur la voie publique.** Sont considérés comme voie publique les chemins communaux aux abords du village. Cette infraction est susceptible d'entraîner une amende de 1500 € et la confiscation de l'engin motorisé.

## Convivialité

Tolérance, respect, courtoisie, sont des vertus qui facilitent grandement les relations. Souvent, un simple « bonjour » suffit à « briser la glace » et à éviter les *a priori*, il indique simplement que l'on considère l'autre, et c'est essentiel.

## Solidarité

La solidarité s'exerce autour du partage et de l'échange de service. Celle-ci se manifeste autour d'événements de la vie quotidienne et aussi pour faire face à des situations ponctuelles d'urgence (grand froid, canicule, pandémie...).

Quelques exemples : l'aide aux personnes âgées pour leurs courses et leurs déplacements, la surveillance des habitations en l'absence des voisins, le prêt de matériel, le covoiturage, la réception des colis....



## Contacts utiles

### Numéros d'urgence

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU : 15 ou 112

Gendarmerie : 17

Mairie de Couvron	03.23.20.90.88
Pays de la Serre	03.23.80.77.22
Déchetterie Crécy-sur-Serre	03.23.80.26.79
Déchetterie Marle	03.23.21.67.30
Conciliateur de justice - Laon	03 23 21 67 30



## Les nouveaux arrivants

M. et Mme Jean-Michel DEVERSENNE 6, rue Paul Claudel.  
Mme Pascaline HORLON, Résidence Cheverny.  
M. Mickaël LETÉVÉ et Mme Élisabeth BILLIART 36bis, du Colonel Chépy.  
M. et Mme Aïmed SENHADJI 21, rue Saint Privat.  
M. et Mme Pierre-François CHANU 5, rue de Vendôme.  
Mme Carine DELCOUR 8, rue Paul Claudel.  
M. Thomas GRESPINET et Mme Cloé RABOUILLE, Résidence Chinon.  
Mme Valérie SORBAIS 1, Ruelle Mansart.  
Mme Patricia BEAUVAIS 28, rue du Colonel Chépy.  
M. Kévin LAHAYE et Mme Vénytia HOÉ, Résidence Chenonceau.  
Mme Virginie BONTEMPS, Résidence Chenonceau.  
Mme Virginie GUIDÉ 21, rue des Bois.  
M. Clément CHANTEREAUX et Mme Adeline CAUWET 2, Place de l'Église.  
M. Alexis ARTIQUE et Mme Mélanie LINDENBERGER 13, rue du Colonel Chépy.

**La commune souhaite la bienvenue aux nouveaux Covéronnais et Covéronnaises !**

*Conformément à l'article 6 de la délibération du 24 juin 2004 de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données personnelles présentées en pages 10 et 12 sont publiées après accord des intéressés.*

# Bienvenue à L'Authentique

Depuis quelques mois, Lise-Alexia Brébant, originaire de Parfondru, a repris le salon de coiffure du village en le renommant « L'Authentique ». A 25 ans, son rêve d'enfant devient déjà une réalité. Nous l'avons rencontrée pour qu'elle nous raconte son parcours, son organisation actuelle et ses futurs projets.

Lise-Alexia rêve d'être coiffeuse depuis l'enfance, malgré les années qui passent, elle reste fixée sur son idée qui ressemble fort au début d'une passion.

Lise-Alexia ne sera lycéenne qu'une année, elle préfère de loin se lancer très tôt en apprentissage de la coiffure sur Laon. Elle y passera son Certificat d'Aptitude Professionnelle (le CAP), son Brevet Professionnel (BP), pour terminer par le Brevet de Maîtrise (BM) équivalent à un niveau Bac+2.

Durant ses études, Lise-Alexia travaillera en alternance dans 3 gros salons de coiffure Laonnois.

Sa dernière expérience à « L'Atelier » fut très formatrice sur les méthodes et le rythme de travail qu'implique ce métier. Cela ne fera que confirmer définitivement sa passion et sa volonté d'aller plus loin.

Dans sa tête le projet de se lancer seule et de reprendre un salon est déjà en marche et Lise-Alexia commence activement les recherches...



C'est après plusieurs visites de salons à vendre sur Reims et Saint-Quentin que Lise-Alexia découvre celui de Couvron sur le site « Le Bon Coin ».

Dès la première visite, la magie opère grâce à plusieurs points très positifs :

L'accueil de l'ancienne propriétaire Audrey Leblanc, le contact avec l'équipe municipale, l'accessibilité handicapé des lieux, l'esprit familial et convivial d'un petit village qui soit proche de Laon.

**La décision est prise, c'est à Couvron-et-Aumencourt que commencera son aventure !**

Quelques changements d'organisation et de la personnalisation sont mis en place.

La décoration intérieure prend un style Néo-rustique avec des ajouts modernes de touches de bois vernis qui collent parfaitement à l'esprit « Authentique ». Les produits professionnels de coiffure utilisés sont de la marque Française « Eugène Perma » qui les conditionne à Reims. Ils sont également en vente sur place.

**La taille de barbe est aussi disponible, pensez-y !**

**Les horaires d'ouverture sont à retrouver en page 2.** Les réservations s'effectuent par téléphone au 03 23 25 74 30, et grande nouveauté, directement sur le site internet du Salon [www.lauthentique02270.fr](http://www.lauthentique02270.fr)

Au vu de la fréquentation actuelle, Il est conseillé de s'y prendre quelques jours à l'avance !

Très impliquée dans la cause de l'autisme à travers l'association P'LaonAutisme, Lise-Alexia adapte parfois les conditions du salon au calme et à la sérénité en prenant une heure complète pour coiffer un enfant autiste.

Pour ce qui est des projets futurs, Lise-Alexia souhaite prendre une apprentie pour l'aider au quotidien. Le rasage de barbe viendra aussi compléter l'offre de services avec l'ajout d'un fauteuil de barbier spécialement conçu pour cette prestation. L'apprentissage continu de nouvelles méthodes de coiffure est aussi au cœur de son projet puisque c'est presque tous les mois que Lise-Alexia assiste à des formations.

Aujourd'hui Lise-Alexia se plaît beaucoup à Couvron, elle se rend disponible, adaptable et le salon est à son image.

La clientèle locale et des alentours lui est fidèle.

D'ailleurs, elle a aussi fait le choix de s'installer ici à titre personnel, en louant un appartement.

Sa volonté est d'être au cœur de la vie communale, pas seulement en tant que commerçante, mais aussi en tant qu'habitante active.

**Nous lui souhaitons la bienvenue et toute la réussite possible !**

# Un café pour Couvron !



A notre grand regret, la Commune de COUVRON se retrouve sans café.

Rappelons qu'un café ou estaminet est originellement un débit de boissons où l'on propose du tabac et des jeux traditionnels. On y vendait parfois de l'épicerie..., C'était un lieu de détente et souvent un lieu de rencontres ou de rendez vous.

## Et si on essayait tous ensemble (les habitants et la Commune) de remettre sur pied notre café ?

**Un lieu qui répondrait à nos envies, nos besoins, peu importe notre âge ou situation...**

Pour cela nous avons depuis quelque temps un dispositif mis en place par l'État qui pourrait nous permettre cette réalisation.

Pour en savoir plus nous allons vous présenter les principes du projet ainsi que les partenaires et le côté financier :

- Tout d'abord proposer un café et une gamme de services de proximité qui n'existent pas ou plus dans la commune.
- Ensuite concevoir le café comme un espace de convivialité multiservices, faire participer les habitants.
- Et enfin mutualiser les ressources de créations et de gestion du café.

Pour nous aider, un groupe d'économie sociale et solidaire (SOS) peut apporter son aide et l'équipe de « 1000 cafés » se rend sur le terrain. Pour cela il faut être sélectionné sur dossier (d'où l'envoi d'un questionnaire que vous avez reçu à votre domicile).

Dans l'idéal ces cafés devront proposer des services qui ne sont pas ou plus assurés dans la commune :

- un point relais
- une épicerie
- un dépôt de produits en circuit court
- un espace de co-working
- une restauration légère
- développement de solutions de mobilité
- des animations culturelles ou expositions
- des organisations de débats citoyens et de conférence
- d'autres besoins émanant des habitant.e.s et de la commune



La gestion du café sera assurée par un binôme, recruté en priorité localement. À CERELLES en Indre-et-Loire, 2 amis ont ainsi décidé de quitter la grande distribution pour se reconvertir au métier de bistrotier.

Le groupe SOS demande qu'ils soient deux afin d'avoir des horaires d'ouvertures très flexibles mais pas d'exigence dans le secteur de la restauration.

Le groupe SOS prendra en compte tous les frais nécessaires à l'ouverture et la mise aux normes du bar, ainsi que les salaires des gérants.

### **VOUS SOUHAITEZ VOIR UN LIEU DE CONVIVIALITÉ OUVRIRE DANS NOTRE COMMUNE ?**

Remplissez le questionnaire pages 15-16 (si vous ne l'avez déjà fait) et déposez le à la Mairie, ou remplissez-le en ligne en suivant le lien suivant : <https://forms.gle/AYcGn2aoBX5nH54T7>

Nous espérons avoir répondu à certaines de vos questions et comptons sur vous.





# Questionnaire



## Projet de café multiservices et dynamisme de la commune

**\*\* Consultation des Couvéronnaises et Couvéronnais \*\***

A retourner complété dans la boîte aux lettres de la Mairie ou par mail à l'adresse suivante : [mairie@couvron.fr](mailto:mairie@couvron.fr) **avant le 20 juillet 2020**

### En quoi consiste l'opération « 1000 cafés » ?

L'initiative « 1000 cafés » a pour but de participer à revitaliser les communes rurales en ouvrant ou reprenant des cafés menacés de fermeture. L'objectif étant de retisser du lien social et de favoriser l'attractivité du village. Plus d'infos sur [www.1000cafes.org](http://www.1000cafes.org)

### Un questionnaire, pour quoi faire ?

Parce que nous avons besoin de vous, de vos avis, vos suggestions, pour que cette belle initiative voie le jour ! Vous, habitants de la commune, êtes au cœur, de la dynamique participative que nous souhaitons créer avec l'aide du dispositif « 1000 cafés ».

Merci de consacrer un peu de temps (on vous promet, ça ne durera pas plus de 5 minutes !) pour remplir ce questionnaire. L'idéal est de remplir un exemplaire par personne adulte.

### 1/ Pour quelles raisons vous déplacez-vous dans la commune ?

- Aller à la mairie ou à l'agence postale
- Aller à l'espace numérique
- Amener / récupérer les enfants à l'école
- Fréquenter la zone de loisirs du tennis
- Pratiquer une activité physique
- Aller à la boulangerie
- Se rendre au salon de coiffure
- Prendre des cours à l'auto-école
- Aller à la bibliothèque
- Me rendre à une manifestation ou activité
- Aller à l'église
- Autre (promenade animaux, cimetière...) :

### 2/ A quelle fréquence ?

- Tous les jours
- 2 à 3 fois par semaine
- 2 à 3 fois par mois

### 3/ Assistez-vous aux manifestations organisées à Couvron par les associations communales et/ou intercommunales (ex : soirée Beaujolais, fête communale, kermesse, concerts...) ?

- Toujours
- Parfois
- Jamais

### 4/ De quels services avez-vous besoin, et que l'on ne trouve pas à Couvron ?

- Café
- Relais colis
- Épicerie
- Restauration rapide / Food-truck / Friterie...
- Marché alimentaire
- Tabac, Presse, Jeux
- Services à la personne
- Médecin, profession médicale
- Écrivain public
- Location de vélos et/ou voitures
- Autre : .....

### 5/ Si des commerces devaient rouvrir dans la commune, à votre avis, quels seraient-ils ?

### 6/ Que pensez-vous de l'idée d'engager un projet de café multiservices sur la commune ?

- C'est une excellente idée, parceque.....
- Ce n'est pas une bonne idée, parceque.....

**7/ Si un tel café devait ouvrir ses portes dans la commune, seriez-vous prêts à le fréquenter ou à vous y investir (plusieurs choix possibles) ?**

- Oui, pour boire un verre
- Oui, pour me restaurer
- Oui, pour rencontrer du monde
- Oui, comme lieu d'entraide et d'échange de services : réparations, coutures, conseils informatiques, ...
- Oui, pour assister à des événements et animations culturelles
- Oui, pour faire des achats : épicerie, journal, produits locaux, ...
- Oui, pour utiliser un service : relais colis, location de vélo et/ou voiture, ...
- Non, je n'ai pas le temps, ni le besoin

**8/ Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?**

- 16-25 ans
- 26-40 ans
- 41-50 ans
- 51-60 ans
- 61-70 ans
- + de 71 ans

**9/ Vous êtes :**

- En activité professionnelle  
Quelle est votre profession : .....
- En recherche d'emploi  
Quelle est votre profession : .....
- Retraité  
Quelle était votre profession : .....

**10/ Si vous êtes en activité professionnelle, sur quelle commune travaillez-vous ?**

- 0 à 15 km autour de Couvron (ex : Laon)
- 15 à 40 km autour de Couvron
- Au-delà de 40 km de Couvron. Merci de préciser le nom de la commune .....

**11/ Votre situation familiale**

- Célibataire
- En couple (union libre, pacsé, marié)
- Veuve, veuf

**12/ Avez-vous des enfants en âge d'être scolarisés ?**

- Oui  
Si oui :
  - Maternelle : ..... enfants
  - Primaire : ..... enfants
  - Collège : ..... enfants
  - Lycée : ..... enfants
  - Étudiant : ..... enfants
  - Apprentissage : ..... enfants
- Non

**13/ Vous êtes :**

- Une femme
- Un homme

Vos remarques et suggestions au sujet d'un projet de café multiservices de proximité sur la commune : .....

## MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

**Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous restituer les résultats de cette enquête.**

Si vous souhaitez être contacté pour vous impliquer dans le projet de café multiservices à Couvron, merci d'inscrire vos coordonnées :  
NOM : .....  
Prénom : .....  
Tél : .....  
Adresse : .....  
Email : .....@.....

# Sofia Simphal... Une éleveuse à Couvron

**Sofia et Charles Simphal**, parents de 4 enfants, sont rentrés d'Argentine il y a 2 ans et sont installés à Pouilly-sur-Serre, dans l'attente de reprendre l'activité familiale de la Ferme d'Aumencourt, qu'ils souhaitent diversifier.

Alors que Charles seconde son père Frédéric dans le cadre de cette transition, Sofia cherche quant à elle sa voix. De formation ingénieure agricole, habitant en ville, Sofia avait plutôt une activité commerciale et souhaitait une activité de terrain, et se lance dans l'élevage de brebis.

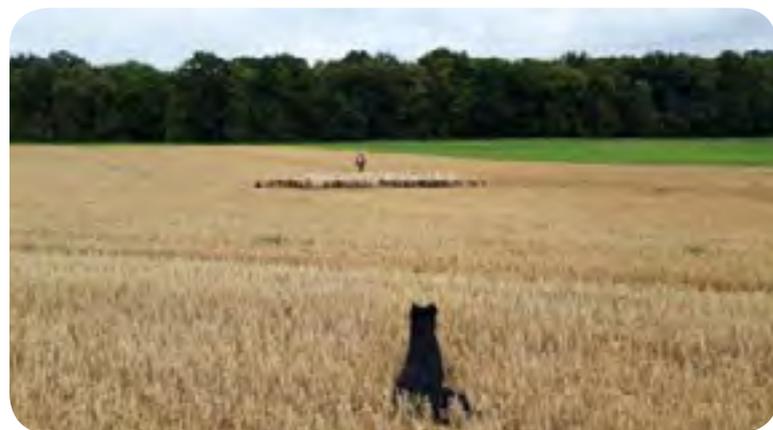


**Le Tour de Ville** : comment est né votre projet ?

**Sofia** : Ce projet s'est concrétisé grâce à la rencontre avec un éleveur de Monceau-Le-Neuf, Alexandre Lécuyer qui s'est lancé dans un nouveau concept, celui de « brebis de couvert ». Ce concept permet la symbiose sol, grandes cultures et élevage : faire une double récolte (céréales/agneaux) sur une parcelle tout en préservant et améliorant les sols et leur vie. En réalité, activité céréalière et élevage sont très complémentaires. En m'associant avec Alexandre, je bénéficie de son expérience et de ses bâtiments et lui de nos surfaces de couverts sécurisés et idéalement irrigués.

**Le TDV** : Qu'est-ce que les couverts ?

**Sofia** : Ce sont des cultures secondaires, semées entre deux cultures principales, destinées à occuper l'interculture dans un objectif agronomique et environnemental. Ils sont principalement composés d'espèces légumineuses, de crucifères et de graminées. Ils jouent un rôle réglementaire de piège à nitrate pour réduire le lessivage de l'azote et ainsi préserver les ressources en eau. Ensuite, ils protègent et nourrissent la vie du sol. Enfin, ils permettent une réduction de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides et fongicides).



**Le TDV** : Des brebis dans les couverts : pour quoi faire ?

**Sofia** : Pour donner à manger aux animaux et au sol. Les espèces plantées procurent aux brebis une alimentation équilibrée couvrant les besoins des animaux quel que soit leur stade physiologique (entretien, gestation, lactation et engraissement). Cela leur offre une ressource fourragère à pâturer lors d'une période de l'année où elles seraient normalement en bergerie. De plus, elles n'abîment pas les sols puisqu'elles les nourrissent de leurs excréments.

**Le TDV** : Combien avez-vous de brebis ?

**Sofia** : 200 pour le moment. Elles sont arrivées début juillet. Grâce au concept de clôture importé de Nouvelle-Zélande « pâturage dynamique tournant », le cheptel peut être déplacé très facilement sur l'ensemble des 3 hectares dédiés. C'est une activité familiale à laquelle s'associent Charles et les enfants mais aussi un travail d'équipe avec mon Border Colley.

**Le TDV** : Allez-vous agrandir votre cheptel ?

**Sofia** : Oui, c'est prévu. Une fois le projet totalement viable, nous envisageons un cheptel de 750 brebis sur couverts d'ici 2024. J'envisage également d'avoir un Patou pour protéger en permanence le troupeau.

**Le TDV** : Nous souhaitons une totale réussite au projet de Sofia et Charles. Vous pouvez le suivre sur leur page Facebook « des graines, des légumes et des moutons ».

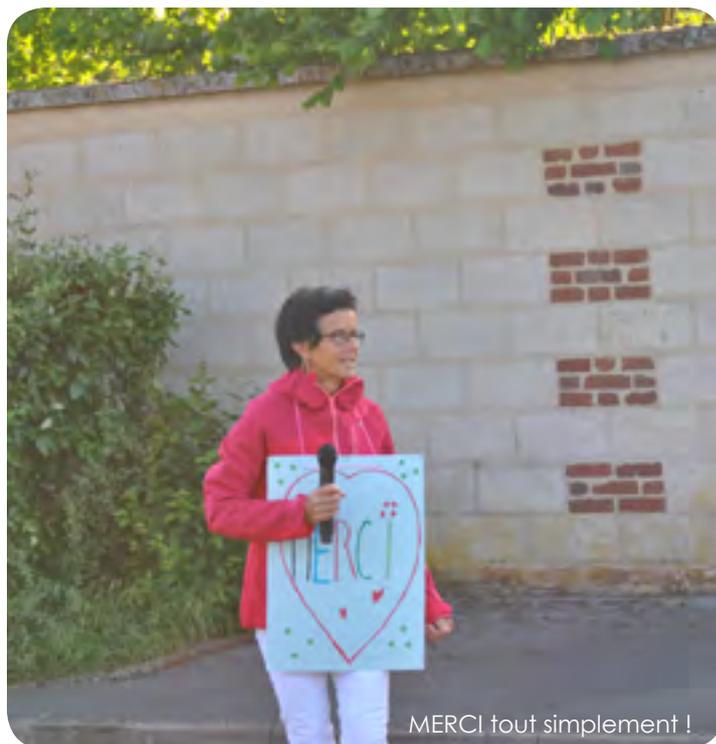
# Solidaires !

Notre pays a connu pendant le confinement un élan de solidarités tous azimuts. De nombreuses actions bénévoles ont essaimé partout en France. À Couvron comme ailleurs, les habitants ont raccordé les compétences et les bonnes volontés de chacun pour aider, briser la solitude, ou tout simplement remercier celles et ceux qui étaient en « première ligne ».

Des petites mains généreuses ont confectionné des masques - offerts aux personnels soignants et municipaux ainsi qu'aux personnes vulnérables - avec des tissus et matériaux de récupération glanés dans les placards, boîtes à coutures et greniers...

Les voisins se sontentraidés pour les devoirs, la garde d'enfants, les courses...

Les personnes vulnérables identifiées par les services municipaux ont été régulièrement contactées pour maintenir un lien et proposer des services de première nécessité (achats



MERCI tout simplement !



Samedi à 20h petite rue de Crépy...

Nadège Daillet, habitante de Couvron, a confectionné de nombreux masques.



alimentaires, pharmacie, ...). Les bénévoles du CCAS ont naturellement poursuivi la distribution des colis alimentaires.

Le maintien d'un accueil physique et téléphonique en mairie tous les matins a permis à de nombreuses familles de se procurer des attestations de déplacements, d'imprimer les devoirs, ou d'obtenir des informations sur les mesures de restrictions, pas toujours évidentes à décrypter ! Un relais d'information a été assuré via l'édition de brèves distribuées dans les boîtes aux lettres, et la mise à jour régulière du site Internet de la commune.

L'idée de s'organiser entre habitants, dans des liens de proximité, de partage du territoire, doit perdurer, à travers des initiatives telles que « 1000 cafés » (voir p. 14). **Ensemble, soyons solidaires !**

# Retour en images sur 2019-2020

## SPORT & LOISIRS



### Zumba Halloween 1

Goûter déguisé pour nos adeptes de la zumba, tous plus horribles les uns que les autres, en compagnie de leur dynamique professeur Audrey.

### Boxe Thai 2

Le 21 décembre 2019, le club a organisé son traditionnel goûter de Noël avec remise de cadeaux aux enfants licenciés.

Les athlètes ont participé aux championnats régionaux à Solesmes le 18 janvier 2020. Sur 7 participants, 2 ont

été sacrés champions des hauts de France et un vice-champion. Bravo à Ewen Esnault de couvron !

### Couv'Run 3

Quelques membres du groupe de running couvéronnais « Couv'Run » ont participé au cross des loups à Bruyères le 5 janvier 2020.

Sur un parcours vallonné de 6.8 km, ils ont fait briller les couleurs de Couvron ! Résultats (dans l'ordre de la photo, de gauche à droite) : Arnaud Straczek 34'10 - Jean-Claude Arteil 41'07 - Patrice Colas 33'44 - Benoît Roger 33'51. Bravo !

# SOLIDARITÉ



## Repas de l'amitié 1

Les membres du CCAS et du Conseil Municipal étaient aux petits soins des 72 convives qui avaient répondu à l'invitation de Mme le Maire ce dimanche 1<sup>er</sup> décembre. Autour d'un généreux repas, les plus de 60 ans ont partagé un après-midi dansant, placé sous le signe de la bonne humeur.

## Repas du club de l'amitié 2

Les bénévoles du Foyer Culturel proposent tous les ans aux membres du club de l'amitié qui se retrouvent habituellement tous les quinze jours, un repas convivial qui s'est tenu cette année le jeudi 20 février à la Chaumière. Solange, Michèle et Dominique avaient préparé un succulent repas pour le plus grand plaisir des papilles !

# COMMÉMORATIONS & CÉLÉBRATIONS



## Vœux au personnel communal 1

La traditionnelle soirée des vœux au personnel communal s'est tenue le 13 décembre, en présence de plusieurs conseillers municipaux (signalés en italique ci-dessous).

*De gauche à droite en haut : Annick Ohlert, Gilbert Richard, Frédéric Pierret, Jean-Luc Guittard, Sébastien Datchy, Sophie Martin, Patrick Le Rézio, Amélie Roger, Sylvie De Bock, Agnès Liedorp, Fta-Chérifa Yalaoui, Aurélie Onfroy, Laëtitia Forest, Dominique Leblond.*

*De gauche à droite, en bas : Benoît Roger, Claire Martiak, Arnaud Straczek.*

## Cérémonie des vœux 2

C'est devant une assemblée dense que Mme le Maire a présenté ses vœux pour la nouvelle année 2020. Sur la photo de gauche à droite : *Éric Delhaye (Maire de Laon, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon), Isabelle Ittelet (Vice-Présidente du Conseil Départemental, conseillère régionale), Dominique Leblond, Carole Ribeiro, Morgan Labelle (chef de projet MSV) et Pierre-Jean Verzelen (Maire de Crécy-sur-Serre, Président de la Communauté de Communes du Pays de la Serre et Vice-Président du Conseil Départemental).*



## Cérémonie du 8 mai 3

Compte-tenu du contexte sanitaire, la cérémonie du 8 mai s'est tenue en format restreint. Les habitants étaient invités à pavoiser leur domicile pour s'associer à la commémoration de la Victoire 1945.

## Cérémonie du 14 juillet 4



## Inauguration de la station d'épuration <sup>1</sup>

Le nouvel équipement de traitement des eaux usées a été inauguré samedi 9 novembre 2019 en présence de M. le Préfet Nicolas Basselier, de M. Pierre-Jean Verzelen, Maire de Crécy-sur-Serre, Président de la Communauté de Communes du Pays de la Serre et Vice-Président du Conseil Départemental, et de nombreux habitants venus découvrir le fonctionnement de la station d'épuration construite par HYDREA et exploitée via une délégation de service public par VEOLIA. Lors de son discours, Mme le Maire a souligné que la mise en fonctionnement de cet outil moderne devait s'accompagner de pratiques vertueuses et responsables en matière d'assainissement collectif et plus largement d'environnement.

## ENFANCE & JEUNESSE





4



5



5



5



5

### Dictée « ELA » 3

La dictée en faveur du combat des enfants d'ELA contre la maladie a été lue cette année aux élèves de CM2 par Mme le Maire.

### Bourse aux jouets 4

L'association les Petits écoliers a organisé le dimanche 17 novembre au tennis couvert sa traditionnelle bourse aux jouets, vêtements et articles de puériculture. Un succès pour cette manifestation dont les bénéfices permettent de financer des projets scolaires et l'achat de matériels.

### Arbre de Noël 5

C'est un moment féerique et festif attendu par tous les petits covéronnais... L'arbre de Noël de la commune s'est tenu le samedi 14 décembre au foyer rural.

Durant près d'une heure, petits et grands se sont émus de la comédie musicale « bébé clown et la partition de Noël », une histoire originale écrite et réalisée par Eddy Parker. Un mélange de chant, magie, théâtre, dans un décor et des costumes colorés. Les enfants ayant été tous bien sages, le Père Noël est venu en personne leur remettre un cadeau : jouet d'éveil pour les tous petits (de la naissance à 4 ans) et un livre ou un jeu de société pour les plus grands. Le tout accompagné d'une friandise en chocolat... Merci Père Noël !

### Nettoyons la nature ! 2

Sous la houlette de Laure Dessaint, des enseignantes et de quelques parents d'élèves, les élèves de l'école ont joué le jeu de l'opération « Nettoyons la nature ! » le vendredi 27 septembre 2019. Les élèves de maternelle ont collecté 8kg de déchets tandis que les CE1, CE2 et CM1 chassaient 35.3kg de détritrus en tout genre. Cette participation a également permis de sensibiliser les enfants à la protection de la nature et aux gestes de tri.



## Marché de Noël 1

Les enseignantes et l'association les Petits écoliers organisaient le mardi 17 décembre leur premier marché de Noël. Une vraie réussite collective pour ce rendez-vous qui a généré environ 2000 € de bénéfices au profit des enfants. Un grand merci aux parents d'élèves qui ont participé activement et ont réalisé de très beaux objets (compositions de jacinthes, boules et décorations de Noël...)

## Remise de dictionnaires aux élèves de CM2 2

La commune accompagne depuis de nombreuses années les jeunes filles et garçons dans cette étape marquante qu'est la fin de l'école primaire ! Mme le Maire et ses adjoints ont reçu les élèves de CM2 le mardi 23 juin, accompagnés de leur enseignante, Mme Marivat, pour une cérémonie allégée, le contexte sanitaire ne permettant pas de partager le pot de l'amitié. Chaque élève s'est vu remettre un dictionnaire, outil précieux pour les prochaines années de scolarité. Bonne chance aux jeunes covéronnaises et covéronnais pour le collège !

## Une rentrée pas comme les autres... 3

Après 2 mois de confinement et plusieurs semaines d'école à distance, une vingtaine d'enfants reprenaient le chemin de l'école le mardi 26 mai. Une organisation rendue compliquée par un protocole sanitaire exigeant et des directives changeantes. Mais avec beaucoup de volonté (et de bonne humeur !), tout s'est très bien passé !

# FESTIVITÉS ET SORTIES



## Sortie à Bruxelles 1

Le foyer culturel a mis en place une sortie à Bruxelles le 15 septembre 2019, avec une marche/visite de la ville préparée par Richard Lambert, au cours de laquelle chacun des participants a pu apprécier l'histoire, la culture, et les spécialités de la capitale européenne.

## Fête communale 2

Le week-end du 19-20-21 juin se tenait la traditionnelle fête communale, maintenue dans un contexte sanitaire particulier.

Afin de soutenir la profession foraine, les élus avaient en effet décidé d'autoriser l'installation

des attractions foraines, sans toutefois proposer les animations habituelles (feu d'artifice, bal, buvette). Un rendez-vous qui a malgré tout attiré de nombreuses familles, désireuses de se retrouver et de renouer avec la convivialité après de nombreuses semaines de confinement.

## Soirée Beaujolais 3

Le 23 novembre, la traditionnelle soirée Beaujolais a une nouvelle fois rencontré un vif succès, avec la participation du groupe local « ZOE & The cat Killer », avec Benoît à la batterie, Clément et Gilles à la guitare, Éric à la basse et Fabien au chant. Ils ont mis une ambiance de feu, merci les gars !!

# Les actus des associations

## LE FOYER CULTUREL



### Activités 2020

La période « Covid » nous a « confinés » et les manifestations fixées en début d'année ont été annulées.

Le lundi 6 juillet, les membres du Foyer Culturel se sont réunis afin de préparer les manifestations prévues dans le calendrier prévisionnel 2020, à savoir, 13 Septembre : randonnée à Lille, 26 Septembre : Soirée belote, 25 octobre : Sortie Parc (Halloween) et le 21 Novembre pour la soirée Beaujolais.

La préparation de chaque manifestation a été confrontée à la mise en place des dispositifs liés aux gestes barrières, port du masque en lieu confiné, distanciation sociale, ... en lien avec la crise sanitaire. Au regard de l'incertitude de l'évolution des protocoles sanitaires à partir de la rentrée de septembre, des contraintes de mise en place de dispositifs de protection pour tous, et de la limitation du nombre de participants par manifestation, les membres du foyer ont donc décidé à l'unanimité, d'annuler les manifestations de 2020.

La Présidente, Dominique LEBLOND



Les membres du Foyer Culturel (de gauche à droite) : Marie Barbaux-Dreux, Carole Ribeiro, Patrick Le Rézio, Jean-Claude Arteil, Richard Lambert, Dominique Leblond, Arnaud Straczek, Caroline Hélyary, Olivier Pawlicki.

**Renseignements / réservations : 07.67.43.39.94**

### Activités sportives et culturelles à partir de septembre 2020

- Club de l'amitié : il se réunit tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois à la Chaumière.
- Section ZUMBA adultes : les mercredis de 9h à 10h (cotisation : 70 € / an).
- Section ZUMBA FITNESS enfants : les mercredis de 10h à 11h (cotisation 60 € / an).
- Section FITNESS YOGA : les lundis de 18h à 19h (cotisation : 80 € / an).
- Section TENNIS DE TABLE : tous les jeudis de 18h30 à 20h (cotisation de 5 € / an pour les habitants de Couvron et 10 € / an pour les extérieurs).
- Section RUNNING : tous les dimanches à 10h, point de rendez vous devant la salle du tennis (cotisation 5 € / an pour les habitants de Couvron et 10 € / an pour les extérieurs).
- Section VOLLEY-BALL : tous les vendredis de 19h à 21h (cotisation 5 € / an pour les habitants de Couvron et 10 € / an pour les extérieurs).
- Section TENNIS : tous les jours sur réservation avec badge (cotisation 5 € / an pour les habitants de Couvron et 30 € / an pour les extérieurs)

### Location de matériel

Le Foyer Culturel loue le matériel suivant : tables 5 € / bancs 2.50 € / tonnelles 30 € (tarifs à la journée ou au WE).

## BOXE THAÏ

### Nouvelle saison

Une nouvelle saison 2020/2021 qui s'annonce avec de nombreuses compositions et la formation de 5 arbitres régionaux !

Tarifs annuels :

Enfant de moins de 5 ans : 30€

Enfant de 5 à 10 ans : 40€

Enfant de 11 à 14 ans : 50€

Ado de plus de 15 ans et adultes : 70€

Compétiteurs enfants jusqu'à 14 ans : 65€

Les entraînements se déroulent au Tennis couvert ou au Foyer rural selon la saison.



**Renseignements : 06.73.22.80.89**

# BIENVENUE AU SPORTING CLUB COVÉRONNAIS !

La commune de Couvron a de nouveau une équipe de foot locale, le « Sporting Club Covéronnais », présidé par Laurent Caurette. Les autres membres du bureau sont : Caroline Héлары, Trésorière et Grégory Coignoux, Secrétaire.

L'équipe Sénior est engagée en Division 5. Les entraînements ont lieu au stade le **mercredi** et le **vendredi** à partir de **18h45**.

Une entente devrait avoir lieu avec le FC 4 Villages afin de pouvoir accueillir les jeunes dès cette année, les modalités restant encore à être finalisées, vous pouvez toutefois déjà prendre contact avec le président pour de plus amples renseignements : **06.04.67.93.16**



---

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La bibliothèque municipale est un espace culturel ouvert à tous, son accès est libre et gratuit ainsi que la consultation sur place des documents.

Pour emprunter des ouvrages, une cotisation vous sera demandée, variable selon votre âge et la composition de votre foyer :

- Adulte : 6 € / an
- Famille : 8 € / an
- Enfants de moins de 16 ans : gratuit

La bibliothèque est ouverte tous les jeudis de 17h à 18h30.

L'accès s'effectue par le 2 rue James Smales (à côté de la mairie).

Les bénévoles Manon et Annick seront heureuses de vous accueillir et vous conseiller !

---

## LUDOTHÈQUE



La ludothèque du Pays de la Serre est un équipement culturel où se pratique le jeu libre sur place, le prêt de jeux, jouets et livres ainsi que des animations ludiques. Il s'agit de proposer un lieu de rencontres et d'échanges autour du jeu, du jouet et du livre. La ludothèque accueille tous les enfants accompagnés d'un adulte.

**Retrouvez la ludothèque tous les 2<sup>ème</sup> vendredis du mois à Couvron-et-Aumencourt, espace petite enfance, de 10h à 11h30.**

La mise à disposition des livres et des jeux ainsi que les animations sur place sont gratuites et sans réservation. Une adhésion pour une durée d'un an (de date à date) de 10 € ou 5 € pour six mois est demandée pour le prêt de jeux à emporter au foyer.

# Les reconnaissez-vous ?



LA CHORALE DE COUVRON - ANNÉE 1980

- Régine Dorier [1], Jeanine Liedorp [2], Viviane Lambert [3], Germaine Martiak [4], André Martiak [5], Françoise Teillet [6], Simone Berlin [7], Joël Coignoux [8], Gilles Tambouret [9], Eliane Rohart [10], Marie-Thérèse Leboucher [11], Marie-Claire Vives [12], Laurence Roger [13], Denise Duchatelet [14], Janine Leboucher [15], Jean-Claude Dorier [16], Héliène Martiak [17], Marie-Agnès Leboucher [18], Yvan Cujious [19], Christian Rohart [20], Aline Kuswik [21], Florence Rohart [22], Sylvie Liebert [23], Sabine Sebestyen [24], Dorothee Dorier [25], Carole Liedorp [26], Yves Dorier [27], Dominique Brosstier [28].